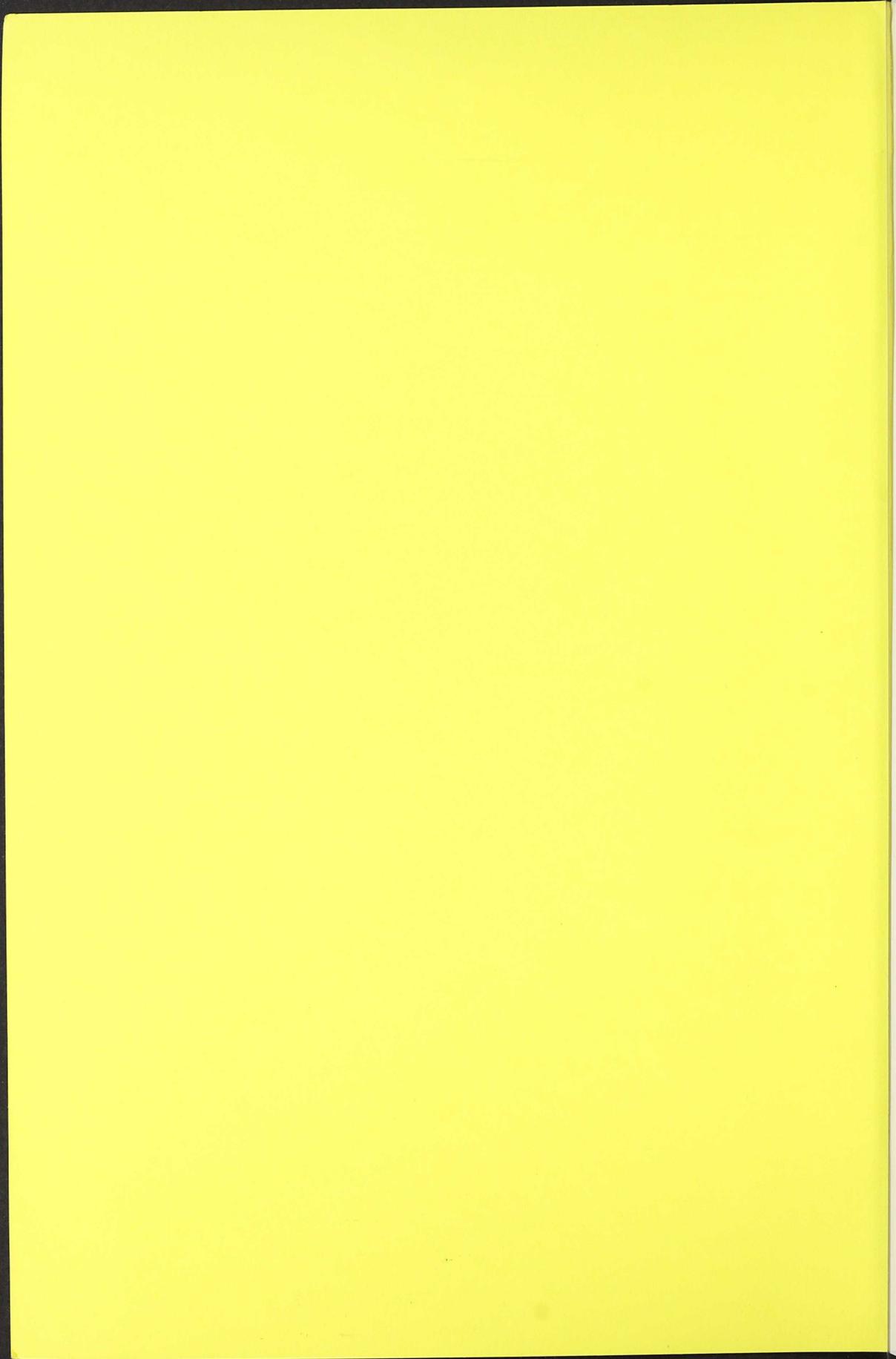


1875



LE CULTE DE SAINT VORLES : GENÈSE ET RECHARGES MULTISÉCULAIRES

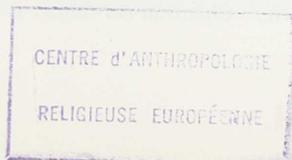
Patrick ARABEYRE et Nicole COURTINE

De Vorles, mort au VI^e s. — le 16 juin 591, si l'on retient la date du légendaire — que savons-nous vraiment ? La première biographie de ce saint est due à un clerc très savant du début du XI^e s., Aganon, qui a rassemblé, dans un manuscrit connu plus tard sous le nom de *Sermo* ou de *Vita Sancti Veroli*, tout ce qu'une tradition *constante*¹ a pu transmettre jusqu'à lui : soit principalement le récit prodigieux de l'enfant tiré des flammes par le bon prêtre de Marcenay et le récit des *miracles qui n'ont cessé de se produire* autour de la dépouille de ce bienheureux ; miracles dont notre rapporteur est lui-même le témoin vers 1030. Indirectement, à travers les détails dont ce document fourmille, l'auteur décrit pour la première fois un culte qui paraît bien en place aux alentours de l'an mil.

Laissant de côté les difficiles problèmes qui s'attachent à la véracité du légendaire, c'est le destin de ce culte, bien réel, que l'on a choisi d'étudier. Depuis son apparition en effet, plus de douze siècles permettent d'observer diffusion, déclin ou résurgences de pratiques dévotionnelles qui laissent deviner les désirs et les comportements des divers publics voués à la célébration de ce saint.

Point de départ de la recherche, l'étude rigoureuse du texte-source : l'original d'Aganon ayant disparu, Patrick Arabeyre s'est attaché à identifier les différentes copies manuscrites conservées, repérant

1. AGANON, texte et traduction du sermon dans J. M. V. JOLY, *Vie de saint Vorles...*, p. 160.



divergences ou filiations, jusque dans les versions imprimées des *Vies* ou des Offices liturgiques du saint.

Mais pour mieux suivre cette enquête, on examinera tout d'abord les étapes chronologiques qui marquent les temps forts de l'histoire de ce culte. Deux hagiographes en révéleront particulièrement l'évolution : le père jésuite Etienne Legrand¹ auteur en 1651 d'une *Histoire Sainte de la Ville de Châtillon sur Seine...* et l'abbé Joseph-Marie-Vorles Joly² curé de Marcenay et de Bissey-la-Pierre qui, dans une *Vie de saint Vorles...* publiée en 1867, a rassemblé une irremplaçable documentation qui mériterait de pouvoir être rééditée totalement ou en partie.

I. LA VIE D'UN CULTE, DE SAINT BERNARD A L'ABBÉ JOSEPH-MARIE-VORLES JOLY.

En célébrant, avec le millénaire de l'église, le quatorzième centenaire de la mort de saint Vorles, l'année 1991 est le signe vivant qu'en cette terre de Bourgogne, une communauté humaine se refuse d'oublier *l'intérêt que tant de siècles et de générations*, comme l'écrivait l'abbé Joly il y a plus de cent ans, *ont attaché aux antiques sanctuaires de Châtillon et de Marcenay, tout remplis du souvenir impérissable de saint Vorles et du roi Gontran*. Simplement dit, en honorant la mémoire du plus ancien protecteur de la cité et du pays alentour, c'est aujourd'hui encore comme une forme neuve de culte qu'on lui rend.

De son vivant, à la différence d'un saint Martin — d'une bien autre stature il est vrai — ce personnage n'eut guère de notoriété. Le saint homme de Dieu est très peu connu malgré les qualités et le miracle de bilocation qui, plus tard, lui seront attribués. Il semble avoir mené, dans la Gaule burgonde du VI^e s., récemment soumise aux princes francs, une

1. Etienne LEGRAND, *L'Histoire sainte de la Ville de Châtillon sur Seine au duché de Bourgogne, contenant : la Vie et les Miracles de S.Vorle, Patron du lieu. L'enfance et l'éducation de S. Bernard au mesme lieu. les miracles de l'image de la Ste Vierge s'y conserve de temps immémorial. Et plusieurs autres remarques curieuses. Par le R. P./LEGRAND, de la Compagnie de Jésus, natif de la même Ville. Autun, Blaise Simonnot, 1651.*

2. Joseph-Marie-Vorles JOLY, *Vie de saint Vorles, curé de Marcenay, patron de Châtillon sur Seine, d'après les imprimés et de nombreux manuscrits. Précédé d'un aperçu de l'histoire des Gaules depuis les temps primitifs et renfermant l'histoire du roi Gontran, celle de l'Abbaye Notre Dame de Châtillon etc...* Châtillon-sur-Seine, E. Parny, 1867.

vie solitaire et un apostolat discret : aucun témoignage contemporain — et l'on peut s'en étonner en ce qui concerne Grégoire de Tours¹ qui s'intéresse pourtant au roi de Bourgogne Gontran — n'éclaire cette vie enfouie auprès de la petite église rurale de Marcenay dont Vorles reste l'humble desservant. Il faudra attendre le XI^e s. pour trouver un éloge de ce pasteur, confesseur de la foi, et une relation des *mirabilia* qui, désormais forment son légendaire.

A sa mort, cet ermite² est sans doute enterré dans l'église même de Marcenay. Il échappe pendant plusieurs siècles à la curiosité du monde. On ne sait rien du culte primitif, sinon qu'il se perpétue au lieu où le corps vénéré repose. Ajoutons que la mémoire collective recueille et transmet des faits miraculeux, preuve alors indubitable de la sainteté de Vorles.

Tout change à la fin du IX^e s. : c'est l'époque où les corps des saints sont partout recherchés, élevés de terre et exposés à la vénération des fidèles. Ceux-ci accumulent en leur honneur, auprès de leurs tombeaux, de précieux trésors qui enrichissent les sanctuaires, mais attirent aussi pillards ou envahisseurs toujours plus nombreux.

L'évêque du diocèse de Langres, Isaac le Bon, après enquête sur l'orthodoxie de Vorles, exhume solennellement le corps saint en 868. Laissant vide l'impressionnant sarcophage de pierre, il transfère les ossements recueillis dans la chapelle Notre-Dame et Saint Martin de son château de Châtillon. Cette translation est faite en procession, avec tous les honneurs dûs aux plus hauts dignitaires. C'est l'image que l'iconographie retiendra et proposera à l'admiration des fidèles. Un siècle plus tard, en 991, sous l'épiscopat remarquable de Brun de Roucy, est enfin réalisé le projet de ses prédécesseurs : on construit une église, digne des reliques de Vorles. Puis, près du chantier ouvert, l'évêque prend soin d'installer une communauté de religieux à qui il confie, avec la garde du sanctuaire, l'animation et le contrôle du culte de ce puissant intercesseur.

1. GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*. De Vorles, aucune mention non plus à ma connaissance dans les martyrologes ou les calendriers anciens, tel le hiéronymien, malgré ses nombreux ajouts bourguignons du VIII^e s. (cf. Jacques Dubois, *le Martyrologe d'Usuard*).

2. Rares sont les documents du Haut Moyen Age qui nous renseignent sur ces ermites. Prêtres ou simples anachorètes ont cependant joué un rôle important dans la christianisation de l'Occident ; ils ont précédé les Irlandais de saint Colomban, installés par le même roi Gontran à Annegray et Luxeuil. Signalons entre autres, saint Ostien (Ostian) prêtre et solitaire du diocèse de Viviers, dont les reliques offertes par Berthe et Girart de Vienne furent honorées à Pothières. Son culte était singulièrement proche de celui de Vorles.

Sans nous attarder sur les motivations qui ont poussé les évêques de Langres à privilégier Châtillon pour promouvoir ce nouveau culte, retenons seulement que le bourg est bien situé au cœur d'antiques voies de circulation et que le château est une place forte du diocèse aux confins de la Champagne, face à la riche abbaye exempte de Pothières. Raison suffisante pour que les évêques s'intéressent au développement de ce lieu dont l'importance était renforcée par la présence de ces précieuses reliques. Ainsi la renommée ne se fait plus attendre : pèlerins et malades affluent. Saint Vorles étend sa protection sur tout un territoire et s'y enracine profondément.

Lorsque, vers 1030, Aganon témoigne de ces prodiges, il fait état d'un culte qui, sans doute, en est à son apogée. L'atteste en particulier la construction des églises de Châtillon et de Marcenay qui maintiennent, aujourd'hui encore, la mémoire de leur titulaire. Devenu patron principal de l'église du château, saint Vorles a supplanté le grand saint Martin. Les religieux desservants de ce sanctuaire ont tout fait pour promouvoir le culte de celui qu'ils nomment leur *vénérable Père*¹. Ils le donnent en exemple, prônent l'efficacité de son intercession, qu'ils comparent, parfois sans vergogne, à celle des plus grands saints : à preuve cette histoire d'Hermangise² où Vorles s'est montré bien meilleur guérisseur que le Protomartyr Etienne lui-même, à Sens !

Autre témoignage privilégié de la vigueur de ce culte : le plein essor d'une liturgie qui s'organise autour du saint patron. Le premier document hagiographique apparaît sous forme d'un sermon : *L'Homilia sancti Veroli*. Cet éloge formera désormais le noyau de toutes les leçons de matines, qui commémoreront, au 16 Juin, la fête du bienheureux. Très tôt, cette date anniversaire passera dans le calendrier propre du diocèse. Notons que, dès le début du XII^e s. dans les litanies pascales d'un missel langrois³ on peut trouver inscrit le nom de Vorles : il est en très bon rang, juste après saint Sylvestre et saint Martin, mais précédant saint Nicolas et tout le chœur des Confesseurs .

A cette consécration cléricale par la liturgie, s'ajoute celle de l'authenticité des reliques. D'après les règles de Grégoire le Grand, il

1. AGANON, Sermon dans J. M. V. JOLY, *op.cit.*, p. 160, 168 et 169. Saint Vorles est considéré comme le patron, protecteur et modèle de la communauté.

2. La guérison miraculeuse d'Hermangise est rapportée par AGANON, dans J. M. V. JOLY, *op. cit.*, p. 163-164.

3. Il s'agit plus exactement d'un fragment d'un missel de Langres, du XII^e s. dans un Missel de Troyes du XIV^e. Bibl. mun.de Troyes, ms, 155.

suffisait, pour ratifier un culte¹, d'avoir trois éléments : *nomen, locus, dies*, le nom du martyr ou du confesseur, le lieu et la date du rassemblement des fidèles pour la célébration — toutes conditions remplies pour Vorles. Et pourtant, indice de tension bien connu entre dévotion populaire et culte officiel, une certaine désaffection se fait sentir dès la fin du XIII^e s. C'est pourquoi l'évêque Manassès (1179-1193) concédant au désir des fidèles de voir et de toucher, ouvre la châsse de saint Vorles en 1181 et après un partage solennel des reliques, les expose magnifiquement en deux reliquaires.

Ce geste de concession ne peut empêcher les aspirations nouvelles de chercher à s'exprimer dans d'autres pratiques de religion. La présence de saint Bernard à Châtillon va-t-elle enrayer ce déclin ? Peut-être. Mais nous savons que l'abbé de Clairvaux privilégiait le culte de Marie, axé sur l'Incarnation et qu'il n'a pas, dans ses écrits, soufflé mot de Vorles. L'implantation des chanoines réguliers près des berges de la Seine, comme la construction de la grande abbatale au goût cistercien du jour, n'arrangeront pas les affaires du pauvre Vorles... Que pouvait bien faire, pour freiner un déclin qui s'annonce, la poignée de desservants demeurés sur la hauteur, dans les murs de la vieille forteresse, à l'écart du bourg neuf et de son développement ? Les conflits politico-religieux, entre le XIII^e et le XV^e s., opposant l'évêque aux élites d'une bourgeoisie en plein essor, ne pouvaient que porter préjudice à l'antique sanctuaire.

Seconde étape chronologique : l'action du cardinal de Givry, Claude de Longvy, évêque de Langres et pair de France (1529-1561)². Prélat humaniste et ami des arts, il est hostile aux idées nouvelles. Annonçant les pratiques de la réforme catholique que suivront les pères du Concile de Trente, il cherche à développer la visibilité du culte chrétien pour toucher la sensibilité des fidèles, tout en la contrôlant. La reconnaissance officielle des statuts de la "confrarie" de saint Vorles, en 1533³, n'a pas d'autre but. Tiré des fonds des Archives Départementales de la Côte d'Or, le bel original de cette pièce, que nous publions in extenso, témoigne de cette volonté d'encadrement des masses autour d'une figure tutélaire. Recharge efficace ? Ce n'est pas sûr. La concession de quarante jours, accordée aux confrères ne concurrence pas vraiment les indulgences pléthoriques liées,

1. GREGOIRE LE GRAND, *Registrum lib. 8* cité dans *L'église en prière*, T. IV, *La Liturgie et le temps*, par H. DALMAIS, Pierre JOUNEL et Aimé MARTIMORT, Paris, Desclée, 1983.

2. Voir L. E. MARCEL, *le Cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561)*, T. 1, La Réforme, Dijon, 1926.

3. Voir Pièce annexe, la charte de reconnaissance des statuts de la confrérie en 1533.

depuis 1340, à la Vierge de la Lactation miraculeuse, honorée dans ce même sanctuaire¹.

Passons à la troisième étape. Elle nous place au cœur de la Réforme catholique du XVII^e siècle. Concernant Vorles, deux figures retiennent notre attention : Monseigneur Sébastien Zamet, évêque de Langres (1585-1655) et le père jésuite Etienne Legrand (1600-1681).

Le premier, issu d'une riche famille de banquiers italiens installés en France dans la mouvance de Catherine de Médicis, est le type du prélat converti aux idéaux tridentins : son souci majeur est la formation d'un clergé instruit et pieux. Pour ce faire, il attire dans son diocèse — où il réside depuis 1635 — les pères de la Compagnie de Jésus et les Oratoriens. Sa correspondance signale ses amis : Bérulle, Condren, Bourgoin — têtes pensantes de l'Oratoire —, Saint François de Sales et les premiers solitaires de Port Royal. Il laisse à sa mort une réputation de sainteté : les religieuses Ursulines de Châtillon, conserveront son cœur comme une relique insigne.

Sous son épiscopat, le culte de saint Vorles suscite de l'intérêt et est consolidé : livres liturgiques et représentations théâtrales l'attestent à suffisance. Notons seulement, par une citation², l'idée que le vénérable évêque se faisait du bon prêtre : *Je ne connais pas de plus grand sacrifice en religion, après le martyre, que celui d'un curé de campagne qui se consacre au service des âmes dans un village*. Quelle consonance avec l'exemple laissé par l'humble curé de Marcenay ? Saint Vorles en effet, ne pouvait mieux illustrer le nouveau modèle sacerdotal que Sébastien Zamet tentait d'imposer par son exemple et ses écrits pastoraux.

Lorsqu'à la demande de ses amis, Etienne Legrand entreprend d'écrire son livre, bien plus que ses prédécesseurs en hagiographie, il enracine fortement l'histoire de Vorles dans celle du pays, préluant ainsi aux recharges identitaires dont l'abbé Joly sera également le protagoniste deux siècles après lui. Naturellement, chez nos deux chantres de saint Vorles, les préoccupations apologetiques demeurent au premier plan.

1. Voir Patrick ARABEYRE, *La lactation de saint Bernard à Châtillon-sur-Seine : données et problèmes*, à paraître dans *Vies et Légendes de saint Bernard...*, Actes des rencontres de Dijon, 7-8 juin 1991.

2. Cité par l'abbé Blaise CAILLET, *Vie des Saints du diocèse de Langres, avec une notice sur un assez grand nombre de personnages vénérables qui n'ont pas été canonisés par l'Eglise mais qui sont morts en odeur de sainteté*, Langres, Crapelet, 1873.

Tout cela ressort clairement de la copieuse préface¹ et du premier chapitre de son livre. Né à Châtillon, Legrand mène une carrière classique de prédicateur et de régent de collègue jésuite qui ne l'écarte guère des limites de sa Bourgogne² dont l'air, assure-t-il, garde *un je ne sais quoi du Paradis terrestre et des Iles fortunées*. A la lecture de ladite préface, on est frappé par les accents de son patriotisme local. Dans ces temps troublés par la Fronde, on observe, chez ce prudent Jésuite, le souci patent de souligner l'attachement de sa Bourgogne natale au Royaume de France. Par le biais d'une *Epistre* à la Reine-Mère, ce bourguignon ... *présente un petit livre où elle verra la vie glorieusement cachée et les miracles d'un saint prestre du même sang de Bourgogne, proche parent de Clotilde, directeur de la conscience du roi Gontran et patron de cette ville de Châtillon-sur-Seine*. Ce couplet à la Régente mêle astucieusement, en un raccourci de plume, une double fierté, bourguignonne et française, dont Anne d'Autriche, par son ascendance Habsbourg et son rang royal peut, elle-même s'enorgueillir.

A l'en croire, le livre résulte d'un quadruple devoir : 1°, devoir d'amitié envers Claude Frérot³ chanoine régulier de l'abbaye de Châtillon et *vicaire perpétuel de l'église paroissiale de S. Vorle* ; 2°, devoir de piété envers le pays de sa naissance : ce Châtillonnais qui est sa patrie au sens littéral, c'est-à-dire le pays de ses pères ; 3°, devoir de fidélité à une tradition consacrée par mille ans d'existence ; 4°, enfin, devoir de religion : l'honneur des saints — ici la Vierge lactante, Bernard et Vorles, triade désormais inséparable —, c'est l'honneur même de Dieu. Au bout du compte, l'histoire d'un pays, dont il vante les mérites à longueur de page, est une histoire sainte, parce que sanctifiée par ses héros.

Dernier biographe de saint Vorles l'abbé Joly, inscrit évidemment son travail dans l'œuvre de restauration catholique emblématisée par la figure héroïque du Curé d'Ars, mais contrée par une déchristianisation qui, des villes, gagne aussi les campagnes avec le développement des moyens de communication et d'échanges.

Les efforts du Curé de Marcenay pour revigorer le culte de son saint patron sont à replacer dans le contexte général *d'athéisme social* que

1. Etienne LEGRAND, *op. cit.* Dans son *Advis au Lecteur*, l'auteur ajoute : *Je vous conjure de ne point lire ce livre si vous ne voulez prendre la peine de parcourir la Préface ; et d'apprendre la dedans les véritables sentimens de mon âme, et le sujet qui m'a fait entreprendre cet ouvrage.*

2. E. LEGRAND fut recteur des collèges de Metz, Autun et Langres.

3. Claude FRÉROT est témoin, en 1642, d'un miracle obtenu par l'intercession de saint Vorles, d'après Etienne LEGRAND.

déplorait, dans le même temps, l'évêque Dupanloup. L'entreprise du bon curé est rien moins qu'innocente, malgré l'indéniable appareil scientifique dont il entoure son livre. On n'en finirait plus de multiplier les exemples :

— coups de pouce moralisateurs dans la narration édifiante de l'enfance de Vorles : brodant sur sa source qui signale sobrement son ignorance sur sa parentèle, Joly ne peut s'empêcher d'ajouter que *la mère qui donna un tel fils à l'église* avait été elle-même *un modèle de vertu*.

— long développement sur la journée sacrilège du 27 août 1793, où l'on brûla pêle-mêle *les saintes reliques et images de Châtillon*. Le bon curé nous invite à voir la colère du Ciel tomber sur les profanateurs, en premier lieu sur ce brasseur, victime, si l'on peut dire, d'un contre-miracle, puisqu'il fut précisément atteint des maux dont la guérison avait fait la gloire de saint Vorles (la paralysie).

— plainte quelque peu narcissique sur *les immortels ouvriers de l'église, qui ont consacré leur vie* à une tâche indissociablement évangélistrice et culturelle. Parlant de Vorles, n'est-ce pas aussi de lui que parle notre savant prêtre de campagne ?

Deux séries de remarques serviront de conclusion : la première concerne la vie inter-ecclésiale. Face à la poussée contemporaine de l'ultramontanisme qui tend, entre autres, à l'uniformisation liturgique et à l'imposition massive du culte marial, l'œuvre de Joly apparaît comme une forme de résistance gallicane. Enfin rituels et traditions veulent avant tout exalter un saint local. On peut lire en filigrane chez Joly cette conviction, partagée par ses compatriotes bourguignons, comme nous l'avons vu, qu'il existe bel et bien une relation privilégiée entre le saint patron et son pays. L'appartenance au terroir, l'héroïcité consacrée par l'épaisseur du temps, une protection miraculeuse attestée par le légendaire, tout cela fait lien social, fort et continu, en somme selon l'étymologie du mot : une religion que, par ailleurs, on dénomme "populaire".

Nicole COURTINE

II. LA TRADITION DE LA "VIE" DE SAINT VORLES PAR AGANON (XI^e SIÈCLE) : AVATARS D'UNE SOURCE

Les redécouvertes de saint Vorles, aux temps forts de l'histoire du culte, ont eu pour caractère commun le retour à la source, lecture nouvelle du texte fondateur, le sermon d'Aganon.

En ce début du XVIII^e siècle où nous nous plaçons, c'était le "bruit de papier et de poussière" de l'érudition bollandiste qui se faisait entendre autour des "actes" de saint Vorles. Pour la première fois en effet, les savants, prenant ainsi le relais des exégètes locaux, se penchaient sur le texte-source et sur ses manuscrits.

Le texte d'Aganon nous est encore aujourd'hui connu grâce à eux dans la version donnée par Henschenius en 1701 (*Acta Sanctorum*, 17 juin)².

Sur quels manuscrits reposait, d'après son auteur, cette édition ? Sur (c'est Henschenius qui parle) :

- 1) "une ancienne charte en parchemin extraite d'un très vieux manuscrit légendaire,
- 2) une autre charte que nous avons reçue de Paris,
- 3) confrontée avec un manuscrit de la reine de Suède portant le n° 80,
- 4) enfin sur une copie d'un manuscrit de l'église de Châtillon-sur-Seine (...) que nous a fait passer le P. Chifflet."

Aucun de ces manuscrits ne comportant de nom d'auteur, le texte fut présenté sous la rubrique : *Les Actes de saint Vorles (d'après quatre manuscrits) composés par un auteur contemporain des miracles qui y sont rapportés.*

Mabillon devait peu après laisser au monde érudit la clef de l'énigme. Il existait un cinquième manuscrit, le docte bénédictin l'avait vu en 1682 dans la bibliothèque du président Bouhier. Dans le titre, le nom d'Aganon apparaissait : *Homilia et libellus de miraculis beati Veroli ab Aganone viro scholasticissimo*³. Et, dès 1742, Papillon plaçait cet Aganon en tête de sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*⁴. *L'Histoire littéraire de la*

1. CHATEAUBRIAND, *Vie de Rancé*, Paris, Folio-Gallimard, 1986, p. 202.

2. *AA. SS. Boll.*, 1701, 17 juin, III, p. 382 sq. (17 jun., IV, Paris-Rome, 1867, p. 310-315) et *BHL*, t. II, p. 1235.

3. Joh. MABILLONII *Itinerarium Burgundicum anni 1682*, dans *Œuvres posthumes de D. Mabillon*, Paris, 1724, t. II, p. 9.

4. Dijon, t. I, 1742, p. 1.

*France*¹ et *l'Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*² l'adoptaient peu après. Le texte et son auteur avaient ainsi fait leur entrée parmi les "monuments" de l'hagiographie.

Que peut-on savoir de plus aujourd'hui ? Je ne connais guère que deux manuscrits médiévaux du sermon d'Aganon :

1) le ms. de la reine de Suède cité par les Bollandistes doit être le ms. Vat. Reg. 541, manuscrit hagiographique du XII^e siècle qui compte 172 ff. La "Vie" de saint Vorles y figure sous la rubrique : *Incipit vita sancti Veroli confessoris que celebratur XVI^o kalendas julii* [16 juin]. Le texte porte peu ou prou les variantes rejetées en note par l'éditeur des AA. SS. Il est complet³.

2) le ms. 35 de la Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, lequel mérite toute notre considération car il provient très vraisemblablement de l'église Saint-Vorles. Montré en 1957 au Musée des Beaux-Arts de Dijon dans le cadre de l'exposition "Le diocèse de Dijon : histoire et art", il appartenait alors à Mlles Jambon⁴ ; il fut acheté la même année par M. Paris qui l'a donné à la Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine. C'est un manuscrit du XIV^e siècle, lacunaire en plusieurs endroits, notamment au début (le titre et/ou le nom d'auteur sont absents)⁵.

Si précieux pour nous, les deux manuscrits châtillonnais connus, le ms. 35 de la Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, dont nous venons de parler, et celui, découpé pour un office du saint aux dires d'Henschenius⁶, qu'utilisèrent les Bollandistes, ignoraient donc Aganon. Pourtant, ce n'est pas Mabillon qui apprit son existence aux érudits du cru. Le Père Legrand évoque l'auteur dès 1651⁷. Je crois même pouvoir

1. T. VII, Paris, 1746, p. 259-261.

2. Rémi CEILLIER, t. XX, Paris, 1757, p. 126-127. Voir également les notices *Aganon* dans *DHGE* (par P. Fournier), t. I, 1912, c. 874-875 et dans *DBF* (par L. Marcel), t. I, 1931, c. 683-684.

3. Signalé par Albert PONCELET, *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecæ Vaticanæ*, Bruxelles, 1910, p. 366.

4. N^o 230 du catalogue.

5. Voir la note de R. Paris sur le feuillet de garde du manuscrit.

6. "Ces actes paraissent avoir été distribués en plusieurs leçons pour être récitées à l'office de Matines : aussi n'est-il pas étonnant qu'il s'y trouve plusieurs parties omises" : cité par J.-M.-V. JOLY, *Vie de saint Vorles...*, Châtillon-sur-Seine, 1867, p. 158 (traduction du sermon d'Aganon, p. 157-171)

7. Etienne LEGRAND, *L'histoire sainte de Châtillon-sur-Seine...*, Autun, 1651, chapitre 10, § 8.

affirmer qu'on pouvait lire le nom d'Aganon dans l'actuel ms. 35 de la Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine qui fut par deux fois copié — et dans son intégralité — aux XVII^e et XVIII^e siècles (Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 17008 et Dijon, Arch. dép. Côte-d'Or, IF 293)¹.

Or, ce qui nous intéresse ici, au-delà de ces considérations érudites, c'est précisément la connaissance et l'utilisation de la *Vie de saint Vorles* à Châtillon et dans le pays environnant. Le texte-source a eu — et comment s'en étonner ? — une histoire proprement châillonaise. On lui porta dès l'origine une attention particulière. Le culte de saint Vorles se nourrit du panégyrique d'Aganon et, en retour, ses vicissitudes influent sur la notoriété et la publicité de l'œuvre.

Que nous disent les manuscrits existants sur la faveur qu'on porta à saint Vorles ? On a entrevu plus haut que le sermon d'Aganon avait fourni la trame d'un — et sans doute plusieurs — offices. Nous y reviendrons. Le manuscrit de la Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine nous renseigne autrement sur un moment de l'histoire du culte. Les copies ultérieures prouvent en effet qu'il comportait également, à la fin, la reproduction (partielle) des lettres d'indulgence de 1340 et de 1367 concédées pour l'église Saint-Vorles, notamment en raison de l'existence d'une statue miraculeuse, la Vierge dite de la lactation de saint Bernard². A

1. L'avocat Joly, recopiant en 1756 l'édition de la *Vie de saint Vorles par Aganon* de Gabriel Beudot (Troyes, 1586 ; voir *infra*, p. 41) donnait à son lecteur un texte complet dont le titre était le suivant : *Incipit omilia cum miraculis de beato Verolo edita ab Aganone, viro scolastissimo* (sic). Cette édition avait été établie d'après le ms. de Châtillon-sur-Seine puisqu'elle portait l'explicit qu'on peut encore lire aujourd'hui sur ce dernier : *Claude de la Perriere et Jehan Petot ont fait faire ce present volume* (Archives départementales de la Côte-d'Or (ADCO, IF 293, p. 29-39). Or, le titre qu'on relève sur la copie faite par le président Bouhier et aujourd'hui conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale lui ayant appartenu est ainsi libellé : *Omilia cum miraculis de beato Verolo edita ab Aganone, viro scolastissimo* (sic) [ex ms. codice Sancti Veroli Castellionis ad Sequanam] (BN, ms. lat. 17008, f^o 138 v^o-142).

2. Dans le ms. lat. 17008 de la B. N. ont été copiées, à la suite du texte d'Aganon, les fameuses bulles d'indulgence sous la rubrique : *De imagine b. Virginis Marie b. Bernardum adlactante* [ex eodem codice ms. Sancti Veroli Castellionensis]. L'abbé Bourceret avait pour sa part relevé une note de l'avocat Joly relative au ms. de Châtillon, qui corrobore le voisinage des deux textes : "Il y a apparence qu'il est d'un temps postérieur à l'année 1367, puisque sur deux feuillets qui se trouvent ensuite, il y a la bulle *Cum igitur* du pape Benoît XII du 4 octobre 1340 et ensuite les mandements d'évêques de Langres dont le dernier est de la même année 1367" (Bibl. mun. Châtillon-sur-Seine, mss. Bourceret, ms. 41bis DL, 2e série, t. IV, p. 81). Dans les deux cas

l'évidence une preuve que la "légende de saint Vorles" ne franchit le Moyen Age qu'en compagnie d'une légende de Marie, celle de la lactation. Car à Châtillon, l'histoire sainte, comme l'écrira au XVII^e siècle le P. Legrand a dès lors deux fondements : la vie et les miracles de saint Vorles d'une part, l'enfance de saint Bernard et les miracles de l'image de la Vierge de l'autre. Est-il dès lors surprenant de voir inscrits en regard l'un de l'autre les textes fondateurs ?

*

* * *

Délaissions à présent le domaine des manuscrits pour scruter celui des imprimés. On y découvre dès le XVI^e siècle une triple production relative à saint Vorles : le sermon d'Aganon est édité pour lui-même — au moins une fois —, mais, plus souvent, il fournit soit la matière de "Vies" très proches, dans la majorité des cas, d'une simple traduction, soit celle d'offices plus ou moins développés. Cette "bibliographie verolienne" ne se laisse pas aisément reconstituer. Elle se compose d'ouvrages imprimés localement : à Troyes, à Dijon ou à Châtillon-sur-Seine. L'abbé Joly, dans sa *Vie de saint Vorles*, dernière biographie de ce nom, en donne la liste de base¹, que nous avons eu le bonheur de compléter. La plupart de ces opuscules, il faut l'avouer, n'ont pu être retrouvés en original, mais nous en avons, à notre grande surprise, découvert les textes dans des copies d'érudits des XVIII^e et XIX^e siècles. En définitive, l'ensemble constitue un corpus représentatif qu'on enrichira au besoin par les mentions figurant dans les ouvrages liturgiques. Les évêques des prélats langrois prêtent à l'exposé un cadre chronologique commode.

Comme l'a évoqué Nicole Courtine, l'histoire du diocèse est marquée, au milieu du XVI^e siècle, par la personnalité de l'évêque Claude de Longvy, dit le cardinal de Givry (1529-1561). Nous l'avons vu en quelque sorte présider à la renaissance du culte de Vorles en approuvant les statuts

il est fait état d'un texte tronqué de l'indulgence de 1340, car il s'agit non pas d'une bulle pontificale, mais bien d'une lettre épiscopale collective. La dernière preuve est fournie par le texte de la même indulgence contenu dans la liasse H 625 des Archives départementales de la Côte-d'Or qui fait expressément mention d'une copie en 1624 sur la recension écrite "à la fin de la légende dudict saint Vorle".

1. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, p. VIII-XI et XV-XX.

de la confrérie érigée en son nom (1533)¹. En 1550, toujours sous son épiscopat, paraît un ouvrage, dont nous ne savons que ce que veut bien nous en dire l'abbé Joly, c'est-à-dire le titre : *Relation sur s. Vorles d'après d'anciens escrits trouvés en l'église du chasteau de Chastillon*². Retenons-en le libellé — il resservira — et abandonnons à regret cette première et introuvable Vie imprimée du saint, car il existe un autre jalon à relever à cette même époque. Le héros célébré par Aganon était apparu en honneur dans un livret bien connu de l'historiographie châtilonnaise de saint Vorles, les *Extraictz d'aucuns anciens registres et autres enseignemens trouvez ... en la thresorerie de Poligny...*, œuvre d'un certain Antoine des Goys dont j'ai consulté une édition de 1543, mais que Legrand cite d'après celle, introuvable, de 1535³. On y trouve une brève mention qui allait connaître une certaine fortune : "Saint Vaule, duquel le corps est a Chastillon-sur-Seyne, estoit filz du duc de Bourgongne et nepveu du roy de Bourgongne"⁴. Ce précieux renseignement passe immédiatement dans le légendaire : Aganon avait avoué n'avoir pu "découvrir aucun monument qui nous fasse connaître l'origine et les parents de saint Vorles"⁵ ; mais désormais les auteurs "les plus dignes de foi", comme l'affirme l'abbé Joly, ne pourront douter de l'ascendance noble et illustre du saint prêtre⁶.

Sous l'épiscopat de Charles d'Escars (1572-1614), est franchie une nouvelle étape. En 1586, à Troyes, chez Nicolas du Ruau, paraît un ouvrage de première importance pour la formation de la "biographie idéale" du saint : *La Vie de saint Vorle prêtre, la fête duquel se célèbre le seizième de juin à Chastillon-sur-Seine extraite de vieux légendaires escrits à la main, comme il se voit en l'église d'iceluy*. L'auteur en serait un certain Gabriel Beudot, prêtre champenois. L'abbé Joly ignore ce livre dont j'ai vainement cherché un exemplaire. Car je ne le connais que par la précieuse copie qu'en a faite en 1756 l'érudit avocat Joly et que conservent les Archives départementales de la Côte-d'Or⁷. Cette courte vie en français (10 pages) demeure le plus souvent très proche du texte d'Aganon, mais s'enrichit par endroits de remarquables notations. Le récit commence par la rencontre entre le roi Gontran et, je cite, "messire Vorle (qui étoit sorti de

1. ADCO, E 3591. Voir *supra*, p. 33 et L. E. MARCEL, *Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561)*, t. I, *La Réforme*, Dijon, 1926, p. 159.

2. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, p. XVII.

3. E. LEGRAND, *op. cit.*, ch. 1.

4. Antoine DES GOYS, *Extraictz...*, Anvers, 1543, signature C [B. N., Rés. Lm3 144].

5. Trad. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, p. 160.

6. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, p. 28, n. 1 et n. 2.

7. ADCO, 1F 293, p. 42-47/1.

la race des ducs de Bourgogne, comme récite Thevet en sa *Cosmographie*¹). Les deux hommes, on le constate, sont désormais placés sur un pied d'égalité. Suit l'épisode du miracle de Plaines, dans lequel l'auteur introduit l'idée que Vorles s'endormit lors du *Memento*, détail qui sera régulièrement repris par la suite. Après le décès du saint, le "bruit qui couroit des miracles" conduit l'évêque Isaac à Marcenay où il décide de faire porter le corps à Châtillon. Dès lors Gabriel Beudot suit de très près Aganon, notamment quand il entreprend de parler de Brun de Roucy, du concile d'Airy ou des différents "miraculés", y compris Aynon avec qui s'achèvent les "actes" de saint Vorles. Mais la Vie de 1586 ne s'interrompt pas ainsi. "Depuis, par la malice du temps", se continue-t-elle, "le clergé, oubliant ses devoirs, et le peuple vivant en oysiveté", il arriva que les châillonnais doutèrent que le corps de saint Vorles ne se trouvât effectivement à Châtillon. En 1181 on ouvrit donc le sépulcre et on mit les restes dans une châsse, hormis le chef qui fut placé à part. Enfin, expliquant pourquoi les reliques sont depuis lors portées en procession avec l'"image de la sacrée Vierge Mère de Dieu" dans les moments de détresse ou de calamité, Gabriel Beudot narre, pour terminer, le miracle de la lactation de saint Bernard. On s'apercevra bientôt combien le plan de cette Vie sera fidèlement suivi par les auteurs à venir.

Il serait un peu frustrant de méconnaître les circonstances de la rédaction de ce précieux opuscule. Par chance, le scrupuleux avocat Joly a également copié l'adresse de l'imprimeur au lecteur, où l'on apprend ceci :

Comme la présente légende ne se pouvoit plus que bien rarement recouvrer imprimée, encore de vielz et usez caractères avec un langage de mesme, j'ay esté requis [c'est l'imprimeur qui parle] par Messieurs [suit une liste de noms], tous confrères de la confrairie d'iceluy saint Vorle ... de l'imprimer derechef avec la messe comme on voit cy-dessus, outre l'office que l'on chante aux premières et secondes vespres. matines et durant toute l'octave, lequel j'ay imprimé à part à la requête des susdits...².

Le ou plutôt les ouvrages comprenaient donc à l'origine, outre une édition du sermon d'Aganon et le texte de Gabriel Beudot, un office de l'octave de la Saint-Vorles, tous imprimés à la demande de la toujours active confrérie. L'avocat Joly n'a pas jugé bon de transcrire l'office mais peut-être pourra-t-on quand même s'en faire une idée à la lecture des textes liturgiques de ce type que nous pouvons connaître.

1. André THEVET, *La Cosmographie universelle*, Paris, 1575, t. II, livre XIII, chapitre XX, p. 560.

2. ADCO, 1F 293, p. 47/2.

Car l'abbé Joly cette fois nous a laissé le texte d'un "ancien office de saint Vorles extrait d'un ms. de l'église de Châtillon"¹. J'émettrais volontiers l'hypothèse que l'office imprimé en 1586 pût être celui-là. Souvenons-nous en effet que les statuts de la confrérie de 1533 n'évoquaient pas encore un office de saint Vorles qui s'étirât durant tout l'octave², ce qui permet difficilement de placer l'office manuscrit avant 1520 comme le fait l'abbé Joly³. Il a dû plus vraisemblablement être composé dans l'élan de la renaissance du culte, c'est-à-dire forcément après 1533, mais avant la publication de l'office approuvé par Monseigneur Zamet en 1619 dont nous reparlerons.

Cet office manuscrit de l'église Saint-Vorles est découpé en vingt-quatre leçons (trois pour les matines de chaque férie de l'octave). A la lecture on comprend que le légendaire n'a pu fournir une matière suffisante. La première moitié du texte ou environ est en réalité consacrée au roi Gontran, dont on associe pour l'occasion le culte avec celui de Vorles. Dans les treize dernières leçons en revanche, le saint prêtre prend la première place dans une trame inspirée d'Aganon. Mais encore une fois il y a plus, notamment sur l'angoissante question des origines du patron de Châtillon. Vorles est bien né à Marcenay et la date de sa naissance se voit rapprocher de celle du roi Gontran. En outre, il est de sang royal, la chose est désormais acquise⁴. Le reste est un résumé de la Vie primitive agrémenté de quelques détails : la date du concile d'Airy est par exemple fixée en 1029⁵.

Pour être complet, il faudrait également évoquer un autre office non daté que donne l'abbé Joly d'après un manuscrit de l'abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine cette fois⁶. C'est un office simple pour la fête du saint accompagné d'un second pour la fête de la translation. Une certaine parenté avec l'office de 1619 nous pousse à le dater du début du XVIII^e siècle, sans qu'il nous soit loisible dans le cadre de cet exposé d'entrer dans d'autres détails.

Le culte du saint prêtre de Marcenay, porté sur les ailes de la Renaissance catholique, donne les plus grandes preuves de sa nouvelle vigueur sous l'épiscopat de Monseigneur Zamet (1615-1654)⁷.

1. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, appendice, p. XV-XXVII (trad. p. 172-183).

2. ADCO, E 3591, statuts, lignes 32-35.

3. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, p. 190.

4. Ed. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, appendice, p. XVI.

5. *Ibid.*, p. XXIV.

6. *Ibid.*, p. XXVIII-XXIX (trad. p. 184-185).

7. Voir l'ouvrage, classique, de L. N. PRUNEL, *Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres (1588-1654)*, 1912.

En 1619 paraît une nouvelle *Vie de saint Vorles prêtre et confesseur, patron de Châtillon-sur-Seine*, imprimée à Troyes, avec l'office du saint. Ce dernier texte, réédité par l'abbé Joly, est un office de l'octave de la fête du 16 juin complété par un office de la translation démarqué du petit office manuscrit de l'abbaye Notre-Dame¹. Mais l'ouvrage lui-même demeure introuvable. Il fut réimprimé en 1641 à Dijon, chez Pierre Palliot sous le titre : *La Vie de saint Vorle prêtre et confesseur, patron de Châtillon-sur-Seine, la fête duquel se célèbre le 16 juin, extraite de vieux légendaires écrits à la main comme il se voit en l'église d'iceluy*. Ce livret, devenu fort rare au XVIII^e siècle aux dires de l'avocat Joly, fut copié par lui dans le manuscrit 1F 293, et je ne le connais, en dépit de longues recherches, qu'en cet état, d'ailleurs incomplet².

Le texte, anonyme, court sur 65 pages, sans à vrai dire développer en proportion le contenu du légendaire. Il est empreint d'un discours de "théologie positive" propre aux livres de spiritualité de ce temps qui en vit l'apogée — du moins quantitative. Sur le fond, le récit est analogue, jusque dans son plan, à la Vie de 1586, avec quelques variantes et quelques "trouvailles" de détail. C'est dans cette Vie, à ma connaissance, que l'on lit pour la première fois la date du 26 mai 868 comme étant celle de la translation du corps de saint Vorles³. Ce même corps, remarque l'auteur, qui multiplie les miracles à Châtillon sans cesser d'en faire paraître à Marcenay par un effet renouvelé du don d'ubiquité qui porte sa marque⁴. On l'aura remarqué, le texte-source n'est jamais très loin et l'auteur de la Vie de 1619 ne s'éloigne guère du témoignage d'Aganon pour ce qui se rapporte aux miracles opérés sur le tombeau de saint Vorles. Vient ensuite la mention de l'ouverture de la châsse en 1181, qui prélude à un petit exposé sur le thème de la canonisation⁵. Enfin, comme dans la Vie de 1586, le récit de la lactation vient clore cette nouvelle légende "pour ce que l'image de la sainte Vierge est portée en procession avec les reliques de saint Vorle".

1. Ed. J.-M.-V. JOLY, *op. cit.*, appendice, p. XXX-XXXVI (trad. partielle, p. 186-188).

2. ADCO, 1F 293, p. 1-20.

3. *Ibid.*, p. 9.

4. *Ibid.*, p. 10 (voir Patrick ARABEYRE, Nicole COURTINE, Jacques GELIS, Michel MALNOURY, *Saint-Vorles au pays de Châtillon-sur Seine*, Dijon, 1991, p. 17 et 21).

5. ADCO, 1F 293, p. 15-17. La preuve en est donnée par l'indulgence de 1367 en faveur de l'église saint-Vorles (voir *supra*, p. 39, n. 2). Il est en effet indispensable, afin de respecter les enseignements du Concile de Trente, d'accorder crédit aux cultes qui "passent au-delà de 200 ans".

Les deux cultes châtilonnais sont alors plus que jamais indissociables. Ainsi, en 1621, les Feuillants s'établissent à Châtillon-sur-Seine, occupent la maison même que saint Bernard avait habitée et recueillent les traditions le concernant, notamment celle du miracle de la lactation¹. Et, cette même année, un certain Alard Doublet, avocat au Parlement de Toulouse, aurait composé une tragédie résumant la vie et les miracles de "Monsieur saint Vorles" qu'il fit représenter à Châtillon².

Le père jésuite châtilonnais Etienne Legrand vint alors pour ainsi dire conclure en publiant, en 1651, son *Histoire sainte de la ville de Châtillon-sur-Seine, au duché de Bourgogne, contenant la vie et les miracles de s. Vorles, patron du lieu, l'enfance et l'éducation de s. Bernard au mesme lieu, les miracles de l'image de la Ste Vierge qui s'y conserve de temps immémorial, et plusieurs autres remarques curieuses...*³. Le titre, à lui seul, définit le projet : justifier et solenniser conjointement les deux objets de la dévotion locale, à savoir les reliques de saint Vorles et la statue miraculeuse de la Vierge.

Comme il l'a fait pour la légende de la lactation châtilonnaise, le P. Legrand vient parachever celle de Vorles. Il connaît bien le sermon d'Aganon et vraisemblablement le grand office de 1586, dont il s'inspire pour ce qui touche au roi Gontran ; il cite les *Extraictz d'aucuns registres* et il a vu la Vie de 1619 rééditée en 1641 avec l'office⁴.

Vingt-quatre chapitres sont consacrés à Vorles. Les deux premiers traitent de sa naissance et de ses origines : il est né, selon le P. Legrand, d'un sang illustre, à Marcenay, en 551, date dès lors consacrée par l'usage⁵. Les chapitres 3 à 9 ont pour principal acteur le roi Gontran — en compagnie du saint prêtre lors du miracle de Plaines bien entendu —, dont sont vantées les vertus et la sainteté⁶. Au chapitre 10, le P. Legrand

1. Voir P. ARABEYRE, art. cité *supra*, p. 34, n. 1.

2. Cité par J.-M.-V. JOLY, *op cit.*, p. 99 (voir aussi *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, XXII (1889), c. 71).

3. Autun, 1651.

4. Préface, § XI et ch. 1.

5. Ch. 2. Legrand, à l'encontre de la tradition apparue dans le Grand office — qui rapprochait la date de naissance de Vorles de celle de Gontran —, veut que le saint ait paru l'année même de la mort de Clotilde, qu'il fixe pour l'occasion en 551. Mais, comme nous l'a fait judicieusement remarquer André Godin, ne s'agissait-il pas, pour l'auteur de placer astucieusement son ouvrage sous les auspices d'un bénéfique anniversaire (551-1651) ?

6. Ch. 5 : nous connaissons les vertus de saint Vorles "par celles qui sont déclarées dans le parchemin de cinq ou six cens ans (qui nous reste de tout ce qui étoit dans les archives de l'abbaye de Châtillon-sur-Seine), que je rendray icy fidèlement en nostre langue".

retrouve le texte d'Aganon — dont il traduit presque mot-à-mot le début — et qu'il suivra désormais "fidèlement" jusqu'au chapitre 20¹. On apprend au passage que Vorles est mort le 16 juin 591².

Enfin, après avoir narré un miracle contemporain opéré par les reliques du bienheureux enfant de Marcenay³, notre bon jésuite achève sa démonstration en évoquant l'ouverture de la châsse en 1181 et la question de la canonisation de Vorles⁴.

*

* * *

Le P. Legrand a porté à son point d'aboutissement la biographie du saint de Châtillon dans le droit fil de ses devanciers de 1586 et de 1619. J'en veux pour preuve que la dernière *Vie de saint Vorles* imprimée sous l'Ancien Régime (en 1720, à Châtillon-sur-Seine) repose à peu de chose près sur les mêmes données et s'articule autour du même récit⁵. Mais il demeure qu'à partir du père Legrand, c'est désormais un autre regard qui est porté sur le culte de ce saint héros.

Patrick ARABEYRE

1. Ch. 10 : "...l'Eloge que luy fist Aganon et que je rends icy fidèlement".

2. Ch. 11.

3. Ch. 21.

4. Ch. 22 et 23.

5. Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, mss. Bourceret, ms. 41 DL, t. II, p. 125-135.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

**Charte de reconnaissance des statuts de la confrérie de
Saint-Vorles**

Langres, 30 mai 1533

Approbation, par Claude de Longvy, évêque de Langres, des statuts de la confrérie érigée en l'église du château de Châtillon-sur-Seine en l'honneur de la Vierge et de saint Vorles, à la demande de Nicolas Chasot, Pierre Poisot et Nicolas Rémond.

Solennisation de la fête le dimanche suivant le 16 juin ; messes tous les lundis et services pour les trépassés ; luminaire, honoraires des chapelains, cotisations des confrères et consœurs ; élection du receveur et du procureur.

L'évêque accorde en outre des indulgences de quarante jours aux confrères et aux fidèles.

Arch. dép. Côte-d'Or, E 3591, orig., parch.

Claudius de Longvy Dei gratia episcopus dux Lingonensis ac par
Francie, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino
sempiternam. Majores nostri, quibus observande religionis christiane
studium fuit, exemplo suo nos docuerunt ne minimum quidem
5 pretermittamus quod ad honorem Dei cultumque divinum et caritatis opera
pertinere videatur. Igitur, cum a nobis aliquid petitur quod ad ipsius cultus
divini incrementum et caritatis opera maxime in proximos exercenda
prospicit, hoc supramodum delectat et ad concedendum liberali facie nos
exhibemus propensos. Petitio siquidem nobis pro parte dilectorum nobis
10 in Christo honestorum juvenum Nicolai Chasot, Petri Poissot, Nicolai
Remond et quamplurimorum aliorum de oppido nostro Castellionensi
nostre Lingonensis diocesis oblata continebat quod ipsi vinculo
perfectionis, quod est caritas, conjuncti ad laudem et gloriam Dei
omnipotentis et memoriam gloriosissime Virginis Marie totiusque
15 celestis curie et maxime beati Veroli confessoris, cujus corpus in ecclesia
prelibate Virginis Marie castri dicti nostri oppidi Castellionensis
requiescit, nec non ad animarum salutem et totius populi christiani

edificationem, quamdam confraternitatem in dicta ecclesia ipsius castri Castellionensi sub modis et conditionibus infrascriptis, nostra tamen
20 interveniente licentia, die dominica proxima post ipsius sancti Veroli festum singulis annis summopere institui desiderant, humiliter a nobis supplicantes quatinus inter ipsos et alios habitantes dictam confraternitatem in prefata ecclesia castri Castellionensis erigi, institui et celebrari permittere velimus, ordinationes et articulos ipsius confratrie
25 correctioni et dispositioni nostre suppositis offerentes, quos videri, emendari ac presentibus inscribi fecimus sub hac forma :

Ce sont les statuz et ordonnances de la confrarie que plusieurs jeunes enfans de la ville de Chastillon-sur-Seine ont intention eriger en l'eglise Notre-Dame-du-Chastel dudit Chastillon en l'honneur de Dieu notre
30 souverain createur et du glorieux saint Vorle patron de ladite eglise soubz le bon vouloir et plaisir de Reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque duc de Lengres per de France. Premierement que ladite confrarie sera solemnizee chacun an perpetuellement en ladite eglise pour ce que le corps dudit glorieux saint y repose le dymanche prouchain après la feste dudit
35 saint. Item que pour les confreres et bienfaiteurs d'icelle confrarie, tous les lundiz heure de sept heures du matin depuis Pasques jusques a la saint Remy et depuis ledit jour jusques a Pasques heure de huit heures, se dira une messe haulte a l'honneur de Dieu et memoire dudit saint Vorle et a son autel par monsieur le curé ou son vicaire, quatre prebtres chantans
40 derriere, sauf d'acroitre le nombre selon l'accroissement des biens et facultez de ladite confrarie, lesquels prebtres seront pour ce faire choisyz et eleuz par ledit curé ou son vicaire et par les procureur et recepveur de ladite confrarie. Item sera donné pour la substancion du prebtre qui dira ladite messe deux solz six deniers tournois et a chacun desdits prebtres trois
45 deniers tournois. Item aura pour luminaire a ladite messe quatre cierges et deux torches qui se retireront par lesdits procureur et recepveur pour servir es aultres messes et services de ladite confrarie. Item laquelle messe se sonnera le premier coup au vambe et le reste au carrillon et en la maniere accoustumee ; et aura le sonneur pour ses peines trois deniers tournois.
50 Item que ledit dymanche prouchain après la feste dudit saint se fera service solempnel en ladite eglise de matines du jour, heures canonialles, grand messe a dyacre et soubzdyacres, vespres et complies ; et la veille dudit jour vespre, pour lequel service sera distribué a celluy qui dira ladite messe deux solz six deniers tournois, au dyacre huit deniers et au
55 soubzdiacre quatre deniers ; et aux prestres qui assisteront audit service la veille et le jour a chacun vingt deniers tournois qui leur seront distribuez après complies dudit jour. Item le luminaire duquel service, que ladite confrarie fournira selon qui sera advisé par lesdits procureur et recepveur, se retirera par eulx pour servir a ladite confrarie comme dessus ; et quant
60 au luminaire que lesdits confreres et conseurs au aultres fourniront et

feront ardoir audit service ils le pourront retirer si bon leur semble. Item que la veille de ladite confrarie et ledit jour a vespres et a la messe l'on ira querir le bastonnier en sa maison pour le mener et conduire avec la croix par monsieur le curé et gens d'église et par les confreres de ladite confrarie
65 en l'église dudit chastel, et ainsi sera mené et conduit en sa maison celui qui prendra le baston, auquel curé sera pour cela payé dix solz tournois. Item que ledit bastonnier sera tenu doner a ladite confrarie pour supporter les charges d'icelle la somme de vingt solz tournois. Item que le lendemain de ladite confrarie se fera en ladite eglise ung service pour les
70 trepassez d'une messe haulte de Requiem a dyacre et soubzdyacres a la fin de laquelle se chantera *Libera*, *Quando Deus* et aultres suffrages, oraisons et repons pour les trepassez accoustumez ; et au prebtre qui la dira sera payé deux solz six deniers tournois, aux dits dyacre et soubzdyacres semblable distribucion que dessus ; et a chacun prebtre qui y assistera
75 trois deniers tournois. Item que pour entretenement de ladite confrarie chacun confrere et conseur le jour d'icelle sera tenu payer aux procureur et recepveur a ce deputez vingt deniers tournois, l'homme et la femme et la vesve et autres jeunes gens qui en seront la moitié qui sera pour teste dix deniers tournois. Item quant aucun confrere ou conseur yra de vie a trespas
80 lesdits procureur et recepveur seront tenez de faire dire et celebrer en ladite eglise le plus tost que faire se pourra pour le remede de son ame troys grans messes a dyacre et soubzdyacre, et les quatre chappellains de ladite confrarie chantant derriere : la premiere du saint Esperit a laquelle sera dict la collecte qui fait memoire dudit saint Vorle, la seconde de Notre
85 Dame et la troiesme et derniere de Requiem et après la derreniere le *Libera* et autres oraison et repons que dessus ; et pour chacune messe sera payé deux solz six deniers tournois ausdits dyacre et soubzdyacre telle distribucion que dessus, et ausdits chappellains a chacun dix deniers tournois. Item sera le luminaire de quatre cierges sur le drap et deux sur
90 l'autel, lesquels se retireront par lesditz procureur et recepveur pour servir és autres services subsequens. Item que pour fournir audit service chacun confrere et conseur seront tenez de bailler pour chacun service et en icelluy faisant, assavoir l'homme et la femme deux deniers tournois. Item et ou
95 lesdits confreres et conseurs seront negligens, reffusans ou delayant de payer leur dite confrarie et ce quilz debvront pour le service desdits confreres ou conseurs trepassez, par deux ans en ce cas seront rayez, effacez et mis hors du papier de ladite confrarie et ne se fera aucun service pour eulx après leur decez. Item que le landemain du jour de ladite
100 confrarie a la fin dudit service les confreres qui se y trouveront esliront avec le curé ou son vicaire lesdits procureur et recepveur pour avoir le regime et gouvernement de ladite confrarie pour ung an seulement ; et deux autres desdits confreres pour ouyr le compte desdits procureur et recepveur lesditz curé ou sondit vicaire et bastonnier presens ou appellez,

105 lesquels procureur et recepveur se changeront chacun an. Item quil y aura
ung coffre ou aulmaire en ladite eglise ouquel se mettronct les comptes
desdits procureur et recepveur, tiltres et aultres enseignements de ladite
confrarie qui seront inventoriez et dont les procureur et recepveur
nouveaulx seront tenuz bailler recepissé a leur predecesseurs ad ce que
lesdits comptes et tiltres se puisse mieulx entendre, garder et observer.

110 Nos igitur dictorum honestorum juvenum salutare et religiosum
propositum merito laudentes et paterno volentes consonere ac augere
officio, ipsorum supplicationi annuentes, predictam confraternitatem in
dicta ecclesia beate et gloriose Virginis Marie castri dicti oppidi nostri
Castellionensis secundum prescriptos articulos et ordinationes erigimus et
115 instituimus, ac religiose deinceps et quotannis celebrari volumus et
permittimus hiis rite et canonicè ordinatis auctoritatem nostram
interponentes pariter et decretum, jure rectoris dicte ecclesie, nostro et
quolibet alieno in omnibus semper salvo ; et insuper ut devotos ad hoc
pium opus excitare possimus nos de omnipotentis Dei misericordia
120 gloriosissime Virginis Marie, beatorum Peri et Pauli apostolorum,
invictissimi martyris Mammetis patroni nostri omniumque sanctorum
meritis et suffragiis confidentes, omnibus Christi fidelibus dictam
confraternitatem inrantibus vere penitentibus et confessis nec non
omnibus qui assistantes officiis ejusdem confraternitatis semel *Pater*
125 *noster* et *Ave Maria* genibus flexis devote dixerint, vel manus adjutrices
pro manutentione ipsius confraternitatis porrexerint, totiens quotiens id
fecerint quadraginta dies indulgentie de injunctis sibi penitentiis vel que
merito deberent injungi misericorditer in Domino relaxamus per presentes
perpetuis temporibus duraturas. Datum in civitate nostra Lingonensis, sub
130 sigillo camere nostre, die penultima mensis maii anno domini millesimo
quingentesimo trigesimo tertio.

(*Sur le repli*) per dominum Mobin (*seing manuel*)

aura
ptes
adie
veur
que
sum
ere
in
stri
et
et
am
et
oc
lia
m.
m.
m.
on
er
es
id
e
s
b
o

